

Code de conduite

Pour les épreuves de qualification olympique en boxe et le tournoi de boxe des Jeux Olympiques de Paris 2024

Le Comité International Olympique (CIO) demande votre adhésion, en tant qu'officiel technique, officiel d'équipe ou boxeur lors des épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 et pendant ceux-ci, au présent Code de conduite ainsi qu'au Code d'éthique du CIO, lesquels s'appliqueront pendant toute la durée de votre participation ou de l'exercice de vos responsabilités dans l'ensemble des compétitions organisées sous l'autorité du CIO.

*Nota Bene : Dans ce document, le genre masculin doit être compris comme incluant le féminin.
Son utilisation vise uniquement à alléger le texte.*

Intégrité

- Article 1** Je veille à ce que ma conduite ne ternisse en aucune manière la réputation de la boxe ou du CIO. Je respecte la législation du pays hôte, j'agis en toute légalité et je m'abstiens d'encourager les autres à enfreindre la loi.
- Article 2** Je me conforme au règlement des épreuves de qualification olympique en boxe et du tournoi de boxe des Jeux Olympiques de Paris 2024.
- Article 3** Je ne m'associe ni ne collabore avec aucun tiers pour enfreindre un règlement sportif ou le Code d'éthique du CIO.
- Article 4** Je me comporte, en toutes circonstances, de manière professionnelle, et je respecte les droits, la dignité et la valeur de chaque personne, en particulier du délégué technique ainsi que de l'ensemble des officiels techniques et des concurrents.
- Article 5** Quelles que soient les circonstances, je ne sollicite, accepte ou propose, directement ou indirectement, aucune forme de rémunération ou de commission, aucun avantage, aucun cadeau ni service cachés, de quelque nature que ce soit pouvant être considéré(e) comme de la corruption ou un abus d'influence.
- Article 6** Je ne parie sur aucune épreuve pendant les tournois de qualification olympique en boxe ou les Jeux Olympiques de Paris 2024, que ce soit en boxe ou dans tout autre sport.
- Article 7** Je ne partage aucune information d'initié¹ à aucun moment ni en aucune circonstance.

Obligation de signalement

- Article 8** Je dois immédiatement signaler toute approche ou offre, ainsi que toute infraction constatée au présent Code de conduite, à l'unité en charge de la boxe pour Paris 2024 via la hotline intégrité et conformité du CIO : <https://ioc.integrityline.org>.

Harcèlement

- Article 9** Je ne me livre à aucune forme de harcèlement ou d'abus, y compris cybernétique, qu'il soit d'ordre physique, professionnel, émotionnel ou sexuel, ni ne cause ou n'incite à causer des blessures physiques en dehors de la compétition ou des blessures mentales.
- Article 10** Je ne pratique aucune discrimination et ne tolère aucun commentaire, activité ou comportement discriminatoire à l'égard de quiconque, que ce soit en personne ou en ligne, sur la base de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, de la nationalité, du handicap ou de l'orientation sexuelle.

¹ On entend par « information d'initié » toute information liée à la compétition ou aux concurrents qu'une personne détient du fait de sa position vis-à-vis de la compétition de boxe ou des boxeurs, à l'exclusion de toute information déjà publiée ou de notoriété publique.

Responsabilités supplémentaires pour les officiels techniques

- Article 11** Toute information réputée confidentielle que l'unité en charge de la boxe pour Paris 2024 peut me transmettre ou pouvant être portée à ma connaissance dans le cadre de mes fonctions en tant qu'officiel technique doit rester confidentielle et ne pas être divulguée.
- Article 12** Pendant les compétitions, je ne dois pas sociabiliser, me rapprocher ni entretenir aucune forme de relation que ce soit avec les boxeurs et/ou les entraîneurs et leurs adjoints et/ou d'autres membres des délégations. Je ne me comporte d'aucune manière qui jetterait un doute sur mon impartialité en tant qu'officiel technique.
- Article 13** Dans le cas où j'entreprendrais (ou aurais entretenu par le passé) une quelconque forme de relation (professionnelle ou privée) avec d'autres officiels techniques, des boxeurs et/ou des entraîneurs et leurs adjoints et/ou d'autres membres des délégations, je dois immédiatement déclarer cette/ces relation(s) à l'unité en charge de la boxe pour Paris 2024 en écrivant à to@olympicboxing.sport. J'accepte à l'avance de me voir refuser le droit d'exercer mes fonctions d'officiel technique en raison de cette/ces relation(s).
- Article 14** Je respecte les normes les plus élevées dans l'exercice de mes fonctions. Pour toutes les compétitions, je ne prends jamais de décision partielle influençant le déroulement ou le résultat de la compétition.
- Article 15** Je ne communique avec personne sur les sujets liés à la compétition quel que soit l'endroit où je me trouve (c'est-à-dire sur le site de compétition ou en dehors) durant toute la compétition et après, en particulier avec des ressortissants de mon pays (tels que des membres d'une fédération nationale, du comité exécutif, etc.) les médias et le public. Je ne publie aucun commentaire sur un problème lié à la compétition dans les médias sociaux.
- Article 16** Je fais preuve de ponctualité pour toutes les missions en lien avec la compétition qui me sont confiées.
- Article 17** J'assiste à toutes les réunions des officiels techniques auxquelles je suis invité les jours de compétition ou avant.
- Article 18** Je remplis toutes les missions qui me sont confiées par l'unité en charge de la boxe pour Paris 2024.
- Article 19** Je n'utilise ni n'apporte aucun appareil de communication électronique, notamment, sans s'y limiter, un téléphone portable, une montre connectée (smart watch), un ordinateur portable ou une tablette, sur le site de compétition. Les évaluateurs des juges et arbitres et les observateurs des juges ne peuvent utiliser l'équipement électronique fourni par l'unité en charge de la boxe pour Paris 2024 que pour accomplir leurs tâches officielles.
- Article 20** J'adopte en tout temps une apparence professionnelle lorsque j'exerce mes fonctions en tant qu'officiel technique.
- Article 21** Je ne critique ni ne cherche à expliquer les demandes ou décisions prises par les officiels techniques, pas même les miennes, si ce n'est à la demande du délégué technique.
- Article 22** Je ne suis pas sous l'influence de l'alcool ni sous l'emprise de stupéfiants dans l'exercice de mes fonctions ou lorsque je participe aux tâches qui me sont confiées par l'unité en charge de la boxe pour Paris 2024, notamment lors des réunions et des pesées.
- Article 23** Je ne fume pas sur le site de compétition ni dans les endroits où il est interdit de fumer.
- Article 24** Je dois utiliser et rester dans les zones désignées selon le programme prévu par l'unité en charge de la boxe pour Paris 2024.

Interprétation et sanctions

- Article 25** J'accepte d'être lié par le présent Code de conduite et par le Code d'éthique du CIO, et je conviens que toute infraction au présent Code de conduite ou au Code d'éthique du CIO puisse être signalée au chef officer éthique et conformité du CIO et donner lieu à des mesures et sanctions disciplinaires à mon encontre, notamment le retrait de mon accréditation.

Nom : _____ Signature : _____ Date : JJ / MM / AAAA

Fonction : Athlète Officiel d'équipe Officiel de compétition

Code CNO (Athlètes et officiels d'équipe uniquement) : _____